

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

2021

Introduction

Le budget est la traduction des orientations et des politiques souhaitées pour l'agglomération par ses élus. Son vote constitue donc l'acte politique majeur de la gestion locale. Il concrétise aussi l'autorisation donnée, par le biais de cet outil financier indispensable, de mettre en œuvre les missions de la Communauté d'agglomération.

La préparation budgétaire 2021, s'inscrit dans la démarche pluriannuelle construite dans le cadre de l'élaboration du pacte financier et fiscal et des hypothèses financières ayant présidé à l'élaboration de la prospective 2016/2020, à savoir :

- Une évolution des charges de personnel contenue à un maximum de 1,5 % annuel en moyenne sur le mandat,
- Le maintien des volumes du budget 2021 comparé à 2020 hors dépenses de personnel,
- Une capacité de désendettement fixée à 12 années (correspondant, d'ailleurs, aux standards annoncés par le Ministère des Comptes Publics)

Mais ce BP s'est voulu aussi conserver un rôle de préfiguration des budgets à venir, dont la structure financière et les projets portés seront issus du Projet de Territoire Ecologique.

Techniquement, il est par ailleurs le premier budget présenté en M57.

En appliquant ce nouveau référentiel budgétaire, la collectivité poursuit sa dynamique de qualification de sa fonction financière et comptable. La seconde étape interviendra en 2022 avec l'expérimentation du Compte Financier Unique.

Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes) ; il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional (M14, M52 et M71) existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions notamment **les règles assouplies** dont elles disposent en matière de gestion ; on retrouve ainsi dans le référentiel :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

La nomenclature fonctionnelle est largement revue pour un suivi des opérations selon leur finalité, ce qui permet aux élus de traduire les orientations prioritaires de leur collectivité sur les plans budgétaire et comptable.

EN EURO	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET GENERAL	97 135 118,07	97 135 118,07	40 550 709,50	40 550 709,50
BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES	3 230 094,58	3 230 094,58	4 829 084,84	4 829 084,84
BUDGET PROJET CULTUREL DU 9/9 BIS	1 210 352,54	1 210 352,54	5 986 418,67	5 986 418,67
BUDGET GENIE CIVIL RESEAU DE TELECOMMUNICATION	3 200 801,19	3 200 801,19	3 303 339,83	3 303 339,83
BUDGET AMENAGEMENT DE ZONES	17 635 866,16	17 635 866,16	17 464 883,84	17 464 883,84
BUDGET ZONE ZAC SAINTE HENRIETTE	17 767 342,01	17 767 342,01	20 122 579,28	20 122 579,28
SOUS-TOTAL HORS SPIC	140 179 574,55	140 179 574,55	92 257 015,96	92 257 015,96
BUDGET ASSAINISSEMENT	12 766 249,05	12 766 249,05	21 407 630,66	26 195 313,32
BUDGET EAU POTABLE	1 535 790,23	1 535 790,23	5 848 986,54	5 848 986,54
BUDGET TOTAL	154 481 613,83	154 481 613,83	119 513 633,16	124 301 315,82

**Globalement, tous mouvements confondus, les budgets s'élèvent à
154 482 K€ en fonctionnement (contre 160 069 K€ en 2020)
119 513 K€ en investissement (contre 111 967 K€ en 2020)**

Les éléments d'analyse budgétaire qui suivent sont présentés de la manière suivante :

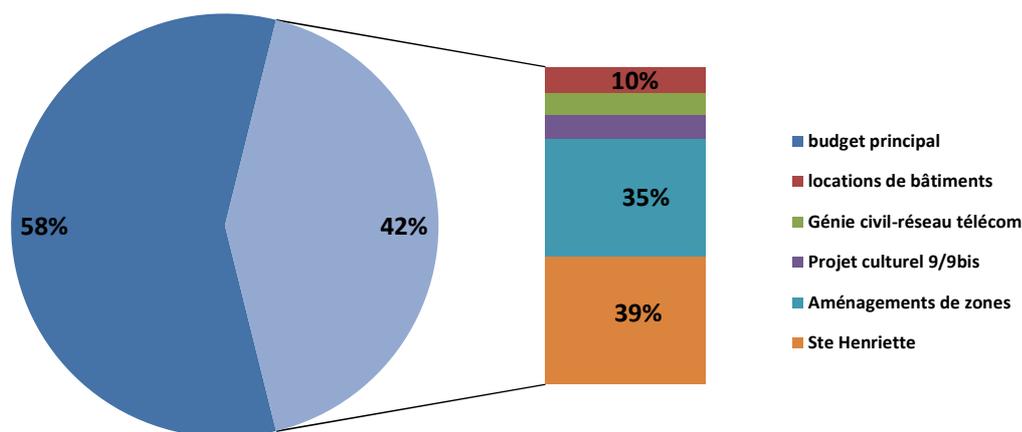
- d'une part le budget principal et les 5 budgets annexes de services publics administratifs dont le financement s'effectue par une prise en charge des déficits par le budget général.

Au sein des budgets annexes, les budgets locations de bâtiments-projet culturel du 9/9 bis et génie civil sont traités comme le budget principal. Les budgets d'aménagement de zones et de Sainte Henriette qui font l'objet d'une comptabilité spécifique (comptabilité de stock) sont analysés en investissement.

- d'autre part les budgets annexes assainissement et eau potable, relatifs aux services publics industriels et commerciaux respectifs.

Présentation du Budget Primitif 2021 général consolidé (hors SPIC)

Globalement tous mouvements confondus le budget principal consolidé (hors reports) s'élève à **223,6 M€**, dont 58% au titre du budget principal et 42% au titre des 5 budgets annexes « administratifs »

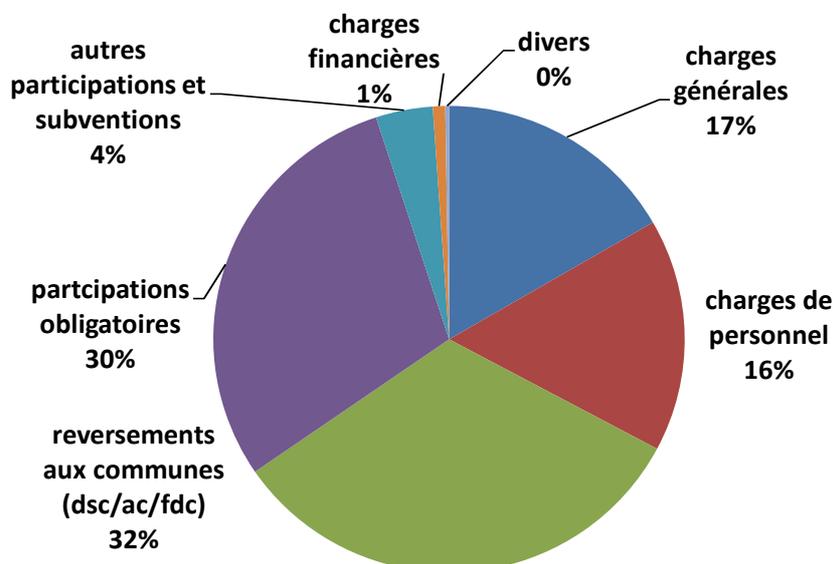


I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES MAIS IMPACTEES PAR DES FACTEURS EXTERNES.

Hors mouvements d'ordre et flux réciproques entre les budgets (subventions d'équilibre à hauteur de 5,3 M€) qui gonflent les volumes budgétaires, les dépenses de fonctionnement s'élèvent tous budgets administratifs confondus à **76,7 M€** soit une **hausse brute nominale de 6,50%** (contre +0,52% en 2020).

VOLUME BUDGETAIRE GLOBAL	71 990,4 K€	76 672,8 K€
BUDGET GENERAL		
chapitres	BP 2020	BP 2021
011-Charges à caractère général	12 108 K€	12 052 K€
012- Charges de personnel et frais assimilés	12 200 K€	12 383 K€
014- Atténuation de produits	25 022 K€	24 809 K€
65 - Autres charges de gestion courante	21 254 K€	25 907 K€
656-Frais de fonctionnement groupes élus	153 K€	153 K€
66-Charges financières	510 K€	381 K€
67-Charges exceptionnelles/spécifiques en m57	21 K€	15 K€
022-Dépenses imprévues	0 K€	
Somme :	71 269 K€	75 700 K€
BUDGET LOCATION BATIMENTS		
011-Charges à caractère général	314 K€	610 K€
65 - Autres charges de gestion courante	67 K€	21 K€
66-Charges financières	187 K€	164 K€
67-Charges exceptionnelles/spécifiques en m57	9 K€	26 K€
	577 K€	821 K€
BUDGET GENIE CIVIL		
011-Charges à caractère général	116 K€	118 K€
65 - Autres charges de gestion courante	0 K€	4 K€
66-Charges financières	23 K€	25 K€
67-Charges exceptionnelles/spécifiques en m57	2 K€	4 K€
	140 K€	150 K€
PROJET CULTUREL 9/9BIS		
011-Charges à caractère général	5 K€	2 K€
	5 K€	2 K€



La structure des dépenses met en avant leur rigidité.

- a) A hauteur de **12,8M€** **Les « Charges à caractère général »** (chapitre 011) consolidées sur l'ensemble des budgets sont en hausse de **1,9% (+240 K€)** :

Cette évolution recouvre 2 éléments conjoncturels :

- La baisse des crédits affectés aux « évènementiels » dans la mesure où l'année 2021 restera impactée par la crise sanitaire.
- La hausse de **400 K€**, affectée aux travaux sur la salle du Métaphone mais couverte par une recette d'assurance équivalente.

- b) **Les Charges de personnel (chap 012)** sont revalorisées de 1,5% dans le respect des hypothèses retenues dans notre cadrage budgétaire.

	2020	2021	variation
charges de personnel chap 012	12 200 K€	12 383 K€	1,5%

Au regard du taux de consommation constaté en 2020 (97,1%), cette prévision permet d'intégrer :

- les évolutions liées au GVT (+ 1,5%),
- les recrutements effectués en fin d'année 2020,
- les créations de poste validées,
- les versements d'indemnités dans le cadre du dispositif de rupture conventionnelle,
- le mécanisme des primes *précarité* pour les contrats courts,
- la réforme du RIFSEEP pour les ingénieurs.

- c) **Le chapitre 014 « Atténuations de produits »** correspondant aux reversements aux communes (attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire) intègre l'actualisation de l'Attribution de compensation prévue lors du transfert de la compétence « accueil des gens du voyage ». (cf tableau présenté dans le rapport d'orientation budgétaire).

Durant l'année 2021 conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI, un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale sera présenté au conseil communautaire.

	2020	2021	variation
Total	25 022 K€	24 809 K€	-1%
Attribution de compensation	22 736 K€	22 522 K€	-1%
Dotation de solidarité communautaire	2 287 K€	2 287 K€	0%

Ce chapitre ne recouvre pas les fonds de concours versés aux communes dans le cadre de politiques spécifiques.

d) A hauteur de 25,9 M€ hors mouvements croisés entre les budgets (subventions d'équilibre), **le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** est en hausse de 22% sous l'effet de 3 facteurs :

- **Les participations obligatoires aux syndicats intercommunaux,**
- **Les subventions,**
- **et les fonds de concours.**

	2020	2021	variation
Total	21 253 K€	25 907 K€	22%
corrignée symevad			3,1%
<i>indemnités et formation des élus</i>	576 K€	577 K€	0%
<i>cotisation obligatoire SDIS</i>	3 570 K€	3 594 K€	1%
<i>participation /EPCC 9/9 bis</i>	1 906 K€	1 906 K€	0%
<i>participation loyers 9/9bis</i>	145 K€	155 K€	7%
<i>fonds de concours aux communes</i>	348 K€	207 K€	-40%
<i>participations aux syndicats intercommunaux</i>	12 585 K€	17 070 K€	36%
<i>subventions aux associations</i>	2 071 K€	2 356 K€	14%
<i>autres</i>	52 K€	42 K€	-20%
Total	21 253 K€	25 907 K€	22%

➤ **Les participations obligatoires aux syndicats intercommunaux, + 24%**, intègrent :

- La hausse de la participation au SYMEVAD + 4,0 M€
- La hausse de la participation au SM Delta 3 au titre du reversement de fiscalité. (+0,4 M€) pour autant cette augmentation est liée à l'évolution favorable du produit fiscal de CFE et de CVAE sur la zone en 2020 (+21% essentiellement sur l'extension). La collectivité reverse conventionnellement 63% des produits encaissés.

	BP 2020	BP 2021	Variation
participations	18 459 K€	22 968 K€	24%
<i>SDIS</i>	3 570 K€	3 594 K€	1%
<i>SYMEVAD</i>	5 590 K€	9 590 K€	72%
<i>SMTAG</i>	4 391 K€	4 391 K€	0%
<i>SM PLATEFORME DELTA 3</i>	222 K€	111 K€	-50%
<i>reversement TP DELTA 3</i>	2 207 K€	2 802 K€	27%
<i>PARTICIPATION EPCC**</i>	2 051 K€	2 051 K€	0%
<i>SCOT/AULA</i>	303 K€	303 K€	0%
<i>POLE METROPOLITAIN</i>	125 K€	125 K€	0%
<i>**y compris participation au titre des loyers 155 K€)</i>			

Corrigé de ces 2 éléments les participations enregistrent la baisse de la participation statutaire au SM Delta 3.

➤ **Les subventions et fonds de concours sont en hausse de 7%.**

	2020	2021	Variation
total	2 165 K€	2 310 K€	7%
<i>fonds de concours</i>	<i>348 K€</i>	<i>207 K€</i>	<i>-40%</i>
<i>subventions de fonctionnement*</i>	<i>1 818 K€</i>	<i>2 103 K€</i>	<i>16%</i>
<i>* hors sub AULA regroupée avec le scot</i>			

Le fonds de concours « apprentissage de la natation » versé aux communes affiche logiquement une baisse liée à la fermeture des équipements pendant la crise sanitaire.

L'agglomération poursuit sa politique volontariste de soutien aux associations avec la reconduction des crédits affectés aux Pass'sport, aux appels à projets sports/culture/politique de la ville, et aux subventions de fonctionnement des associations. La hausse principale est liée à la poursuite (cf délibération 147 du 17 décembre 2020) du plan de relance en faveur des commerçants : 250 K€

En 2020, cette aide avait été financée par virements internes au regard des économies réalisées par la suppression d'activités durant la crise sanitaire.

L'enveloppe pour les **frais de fonctionnement des groupes d'élus** est identique à celle du BP 2021 (152 900€).

- e) Compte tenu de la maîtrise de notre recours à l'emprunt (aucun emprunt nouveau sur les budgets administratifs en 2020) et de notre gestion de la trésorerie, **les charges financières sont en baisse après la hausse conjoncturelle en 2020 liée à la comptabilisation des écritures nécessaires au règlement comptable des 2 emprunts issus de la dissolution du SIMAG en 2004.**

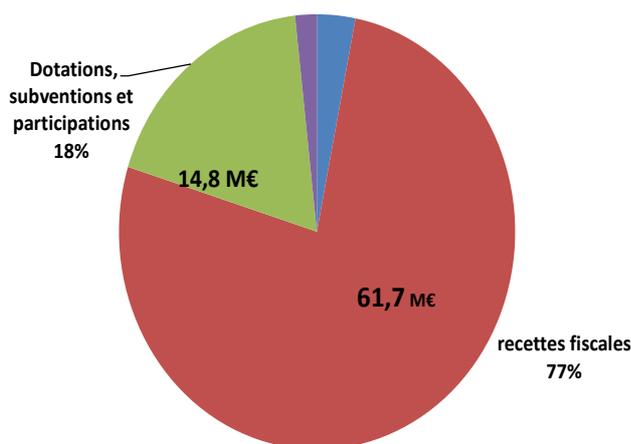
	2020	2021	variation
Total	799 K€	643 K€	-19%
<i>charges financières budget principal</i>	<i>445 K€</i>	<i>381 K€</i>	<i>-14%</i>
<i>intérêts dette SYMAG</i>	<i>65 K€</i>	<i>0 K€</i>	<i>-100%</i>
<i>charges financières budgets annexes</i>	<i>289 K€</i>	<i>262 K€</i>	<i>-9%</i>
Total	799 K€	643 K€	-19%

2- DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT IMPACTEES PAR LA CRISE SANITAIRE ET LES MESURES NATIONALES

En mouvements réels, hors résultats 2020 et mouvements croisés entre les budgets, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **79,4 M€** en hausse de **1,41%**.

VOLUME BUDGETAIRE GLOBAL	79 334,0 K€	80 451,6 K€
BUDGET GENERAL		
chapitres	BP 2020	BP 2021
013- atténuation de charges	200 K€	200 K€
70-produits du service et du domaine	2 042 K€	2 016 K€
73- impôts et taxes	59 570 K€	24 497 K€
731-fiscalité locale		37 205 K€
74 Dotations et participations	16 213 K€	14 828 K€
75- autres produits de gestion courante	310 K€	282 K€
76- Produits financiers	8 K€	7 K€
77- produits exceptionnels/spécifiques en m57	5 K€	
Somme :	78 347 K€	79 034 K€
BUDGET LOCATIONS BATIMENTS		
70-produits du service et du domaine	0 K€	0 K€
75- autres produits de gestion courante	844 K€	1 255 K€
77- produits exceptionnels/spécifiques en m57	0 K€	0 K€
	844 K€	1 255 K€
BUDGET GENIE CIVIL		
70-produits du service et du domaine		20 K€
74 Dotations et participations		0 K€
75- autres produits de gestion courante	143 K€	143 K€
77- produits exceptionnels/ spécifiques en m57		
	143 K€	163 K€
PROJET CULTUREL 9/9BIS		
70-produits du service et du domaine	0 K€	0 K€
74 Dotations et participations	0 K€	0 K€
total	0 K€	0 K€

Le budget 2021 présente pour la première fois une nouvelle structure des recettes fiscales liées à la suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par une part de TVA.



77% de nos recettes sont issues de la fiscalité ; cependant les recettes fiscales dont la collectivité maîtrise le taux ne représentent plus que 31 % des recettes de la communauté d'agglomération.

a) **Les « dotations et participations » (chapitre 74)** s'élèvent à 14,8 M€

Dotations-subventions-participations	BP 2020	notifié/réalisé 2020	BP 2021	évolution de BP à BP	% BP2021/ réalisé 2020
<i>Dotation intercommunalité</i>	2 543 K€	2 655 K€	2 760 K€	9%	4%
<i>Dotation de compensation</i>	8 487 K€	8 502 K€	8 347 K€	-2%	-2%
<i>Dotation de compensation Perte de TP (DCRTP)</i>	3 089 K€	3 069 K€	3 069 K€	-1%	0%
sous-total "dotations globales"	14 119 K€	14 226 K€	14 176 K€	0,4%	-0,4%
<i>Compensations fiscales et Dotation unique (DUCSTP)</i>	1 527 K€	1 470 K€	206 K€	-86%	-86%
<i>subventions Etat et FCTVA</i>	506 K€	231 K€	362 K€	-28%	57%
<i>Subventions Région/département/autres organismes</i>	61 K€	43 K€	83 K€	37%	96%
Total	16 213 K€	15 969 K€	14 828 K€	-8,5%	-7%

Les dotations globales tiennent compte d'hypothèses liées au réajustement :

- de l'enveloppe consacrée à la dotation d'intercommunalité (+30 M€),
 - de la baisse au niveau national de la dotation de compensation,
 - de la DCRTP qui sort des variables d'ajustement de la DGF,
 - du changement de périmètre des compensations fiscales dans la mesure où les compensations issues de la TH sont intégrées dans la « part de TVA ».
- Les « dotations globales » sont ainsi quasiment stables.

b) **Les recettes « fiscales » à hauteur de 61.7 M€ sont stabilisées**

- **On distingue dorénavant les produits de « fiscalité locale » et les « impôts et taxes ».**

Ainsi les recettes issues de la fiscalité, soit perçues directement par la collectivité soit reversées par l'Etat sont prévues en très légère hausse par rapport au réalisé 2020.

Impôts/taxes	BP 2020	Réalisé 2020	bp 2021	évolution de BP à BP	% évolution BP 2021/CA 2020
fiscalité locale (chapitre 731)	36 610 K€	37 116 K€	37 205 K€	2%	0,24%
<i>CFE</i>	17 186 K€	17 611 K€	18 010 K€	4,80%	2,26%
<i>CVAE</i>	7 129 K€	7 161 K€	7 158 K€	0,41%	-0,04%
<i>TFB/TFNB/ TA FNB</i>	6 861 K€	6 917 K€	6 912 K€	0,75%	-0,07%
<i>TASCOM</i>	2 932 K€	2 862 K€	2 532 K€	-13,63%	-11,53%
<i>IFER</i>	427 K€	432 K€	432 K€	1,28%	0,11%
<i>TEOM</i>	2 076 K€	2 133 K€	2 161 K€	4,07%	1,31%

Ce produit des impôts directs a été calculé :

- en appliquant le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases défini à 0,2%,
- sur une hypothèse d'évolution physique des bases correspondant à la moyenne constatée sur les 5 dernières années.

Mais surtout il tient compte des allègements fiscaux décidés par l'Etat dans le cadre du plan de relance :

- **baisse des impôts de production** (CFE et CVAE notamment pour les établissements considérés comme industriels. Cela se traduit, à compter de 2021, par la réduction de moitié de la CVAE pour les entreprises redevables de cette imposition (suppression de la part régionale) et de la moitié des bases de la CFE et de la taxe foncière bâtie pour les établissements dits industriels.

- **plafonnement du taux de la Contribution Economique Territoriale** (CFE+CVAE) à 2% (contre 3% auparavant). Cette mesure qui impacte directement les collectivités locales est compensée par l'Etat par un système de prélèvement sur recettes.

Cependant cette compensation est assise sur le montant des bases multiplié par le taux appliqué en 2020. En d'autres termes, la perte de dynamisme des bases est compensée. Mais les hausses de taux éventuelles ne le sont pas.

- Enfin, les recettes issues directement de l'activité des redevables économiques ont été ajustées sur la base des estimations produites par les services fiscaux (CVAE) ou les analyses de l'INSEE (TASCOM).

Les impôts et taxes sont composés essentiellement des reversements de fiscalité. Dans le cadre du dispositif législatif, la nouvelle « fraction compensatoire de TH » est équivalente aux montants réalisés en 2020.

Impôts/taxes	BP 2020	Réalisé 2020	bp 2021	évolution de BP à BP	% évolution BP 2021/CA 2020
Impôts et taxes (chap 73)	24 132 K€	24 497 K€	24 497 K€	1,51%	0,00%
<i>TH/ compensations /fraction compensatoire de TH</i>	14 771 K€	14 766 K€	15 917 K€		0,00%
	1 222 K€	1 150 K€			
<i>FPIC</i>	1 514 K€	1 626 K€	1 626 K€		
<i>FNGIR</i>	5 925 K€	5 925 K€	5 925 K€		
<i>reversements conventionnels</i>	700 K€	1 030 K€	1 030 K€		
total produits issus de la fiscalité	60 742 K€	61 613 K€	61 702 K€	1,58%	0,14%

	2020	2021
T Foncier Bâti	5,68%	5,68%
T Foncier Non Bâti	23,21%	23,21%
CFE	33,79%	33,79%
TEOM	2,00%	2,00%

Les taux sont cette année encore maintenus à leur niveau 2020.

- c) **Les autres recettes de fonctionnement** (hors reversement des budgets annexes et régularisation EPCC) représentent **4,8%** des recettes réelles de fonctionnement, avec un montant de **3,9 M€**.

Elles restent stables corrigées des indemnités d'assurance attendues sur les travaux du Métaphone (400 K€).

	2020	2021	Variation 2021/2020
Total	3 551 K€	3 921 K€	10%
<i>recettes d'exploitation</i>	<i>349 K€</i>	<i>312 K€</i>	<i>-11%</i>
<i>remboursement de frais delta3 et personnel mis à disposition budgets eau potable et assainissement</i>	<i>1 868 K€</i>	<i>1 850 K€</i>	<i>-1%</i>
<i>remboursement liées aux dép de personnel</i>	<i>335 K€</i>	<i>335 K€</i>	<i>0%</i>
<i>locations commerciales (budgets annexes)</i>	<i>987 K€</i>	<i>1 017 K€</i>	<i>3%</i>
<i>recettes exceptionnelles et financières</i>	<i>13 K€</i>	<i>407 K€</i>	<i>3031%</i>

II. **SECTION D'INVESTISSEMENT, PRESENTATION CONSOLIDEE BG ET BA SPA**

1- DES DEPENSES D'EQUIPEMENT, HORS REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE (BG+BA SPA) EN HAUSSE

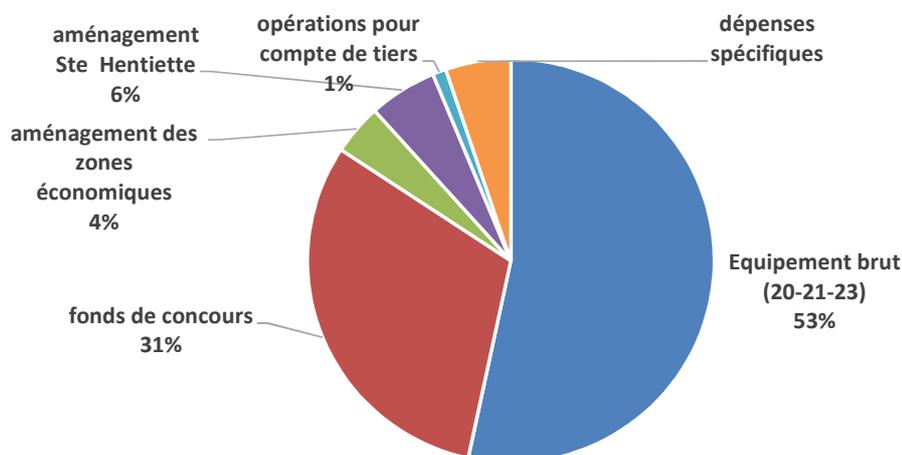
- a) **Les dépenses d'investissement consolidées** détaillées ci-dessous, s'élèvent à **26,4 M€** en hausse de **4%** par rapport à 2020. **Hors remboursement en capital, les dépenses d'investissement « brut » s'élèvent à 23,3M€.**

VOLUME BUDGETAIRE GLOBAL	25 328,3 K€	26 336,6 K€
BUDGET GENERAL		
chapitres	BP 2020	BP 2021
20 -immob incorporelles	1 526 K€	1 277 K€
204- subventions d'investissement versées	5 779 K€	7 211 K€
21 immob corporelles	3 479 K€	3 828 K€
23 immobilisations en cours	3 873 K€	3 744 K€
16 emprunts et dettes assimilées	2 035 K€	1 851 K€
45...opérations pour compte de tiers	243 K€	250 K€
Somme :	16 934 K€	18 161 K€
BUDGET LOCATIONS BATIMENTS		
20 -immob incorporelles	188 K€	63 K€
21 immob corporelles	848 K€	266 K€
23 immobilisations en cours	1 368 K€	2 287 K€
16 emprunts et dettes assimilées	577 K€	576 K€
	2 981 K€	3 191 K€
BUDGET AMENAGEMENT DE ZONES		
011-Charges à caractère général	623 K€	949 K€
66- Charges financières (F ET I)	215 K€	162 K€
67-Charges exceptionnelles		
	837 K€	1 111 K€
BUDGET SAINTE HENRIETTE		
011-Charges à caractère général	1 806 K€	1 262 K€
66- Charges financières (F ET I)	218 K€	218 K€
67-Charges exceptionnelles		
	2 024 K€	1 480 K€
BUDGET GENIE CIVIL		
20 -immob incorporelles	34 K€	23 K€
21 immob corporelles	142 K€	105 K€
23 immobilisations en cours	976 K€	861 K€
16 emprunts et dettes assimilées	190 K€	195 K€
	1 342 K€	1 184 K€
PROJET CULTUREL 9/9BIS		
21 immob corporelles	1 210 K€	1 210 K€
	1 210 K€	1 210 K€

La structure des dépenses d'investissement évolue en fonction de la typologie et de l'avancement concret des programmes.

	2020	2021
	22 093 K€	23 335 K€
Equipement brut (20-21-23)	12 433 K€	12 453 K€
fonds de concours	5 779 K€	7 211 K€
aménagement des zones économiques	623 K€	949 K€
aménagement Ste Hentiette	1 806 K€	1 262 K€
opérations pour compte de tiers	243 K€	250 K€
dépenses spécifiques (consignation AGP en 2019 et régul comptables en 2020)	1 210 K€	1 210 K€

Les fonds de concours représentent 31% des dépenses contre 26% l'an dernier compte tenu des participations versées aux bailleurs dans le cadre de l'ERBM et de l'ANRU.



b) **Le financement des investissements**, hors prise en charge des déficits des budgets annexes, se caractérise par :

- Un ajustement à la baisse :
 - des subventions attendues au regard des retards subis sur les soldes en 2020,
 - des recettes de cession sur les budgets annexes ajustées sur la base des négociations en cours et les délais de réalisation des actes notariés.
- Un équilibre autofinancement/emprunt impacté par :
 - la réduction de l'épargne nette en fonctionnement,
 - le choix de ne pas recourir à l'emprunt en 2020 impliquant la diminution du fonds de roulement disponible. Quoiqu'il en soit le volume d'emprunt sera déterminé sur la base des réalisations en fin d'exercice.

Présentation BP 2021 conseil communautaire 11 février 2021

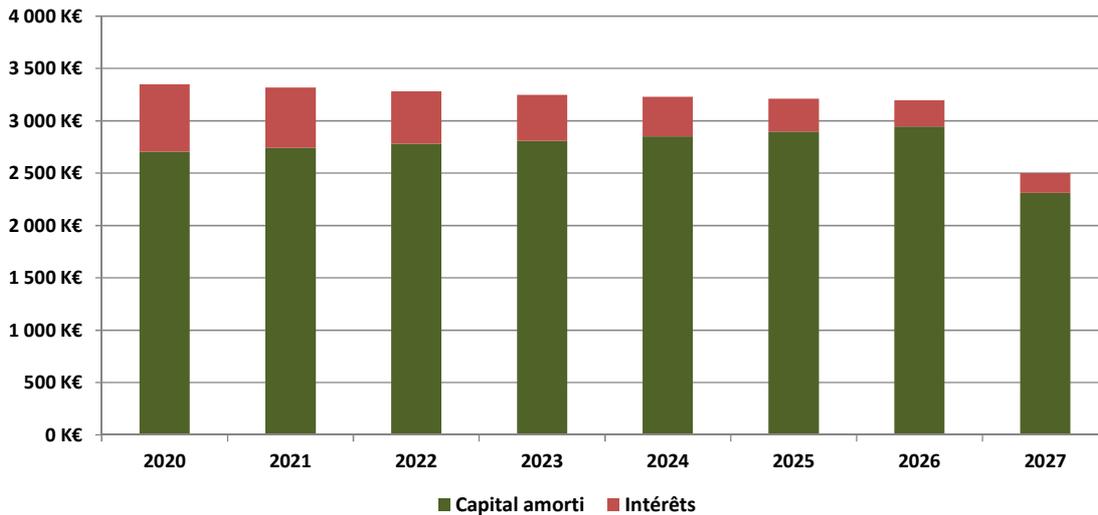
	bp 2020	bp 2021	variation
subventions	3 382 K€	4 882 K€	44%
cessions	1 880 K€	1 136 K€	-40%
Recettes de MOU	421 K€	60 K€	-86%
FCTVA	980 K€	955 K€	-3%
emprunt	3 630 K€	10 910 K€	201%
autofinancement	11 901 K€	5 397 K€	-55%

- c) **Les principales dépenses ouvertes au budget** en investissement sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Présentation BP 2021 conseil communautaire 11 février 2021

	montant dépenses	montant recettes
développement économique	7 572 K€	2 862 K€
développement des zones	973 K€	1 017 K€
<i>Zone quai du rivage</i>	44 K€	
<i>Zone des Chauffours</i>	35 K€	156 K€
<i>Zone ZFU Drocourt</i>	25 K€	67 K€
<i>Zone de la Chenaie</i>	160 K€	
<i>Zone du Mont Solau</i>	253 K€	
<i>Zone de la Gare d'eau de Carvin</i>	8 K€	
<i>Zone des Hauts de France 2</i>	12 K€	
<i>Zone de la tuilerie</i>	315 K€	34 K€
<i>zones d'activités communales</i>		760 K€
<i>bois de M. Gosse</i>	97 K€	
<i>panneaux de communication</i>	25 K€	
génie civil - fibre	983 K€	46 K€
nouveaux bâtiments économiques	2 404 K€	162 K€
travaux / acquisitions bâtiments locatifs	205 K€	K€
soutien aux commerces de proximité et TPE/PME	240 K€	
travaux récurrents des voiries des ZAE communales	310 K€	
réhabilitation rue Albert Carré	1 613 K€	476 K€
Réhabilitation des voiries des ZAE communales (parc à stock et grandes parts)	844 K€	1 160 K€
habitat	3 656 K€	104 K€
aides dans le cadre du PIG "habiter mieux"	194 K€	44 K€
aides dans le cadre du PLH	550 K€	
Nouveaux dispositifs ANAH requalification parc privé	150 K€	
création d'aires d'accueil des gens du voyage	1 308 K€	
Requalification cités minières	970 K€	
ZAC des 2 villes participation aux bailleurs	345 K€	
ANRU ZAC des 2 villes ingénierie- et conduite d'opération MOU	140 K€	60 K€
aménagement du territoire- grands projets	4 919 K€	663 K€
Ste Henriette	1 262 K€	663 K€
participation gares gare de libercourt (centre gare et aménagement écopole gare)	295 K€	
fonds de concours équipements sportifs et nautiques	2 925 K€	
RU Sites associés	202 K€	
acquisitions foncières	235 K€	
environnement - patrimoine-Equipements		
environnement	1 647 K€	1 335 K€
reconquête du Filet Morand	64 K€	1 202 K€
PAS Secteur centre (courant la motte)	191 K€	44 K€
trame verte	404 K€	89 K€
fonds de concours éclairage public et effacement des réseaux	400 K€	
Parc des îles/aquaterra	588 K€	
patrimoine-culture	1 136 K€	870 K€
requalification de la fosse 9/9bis/finalisation programme (signalétique-remise en route des machines	18 K€	504 K€
site 9/9bis nouveaux programmes (chevalements/sécurisation parcours/valorisation du site)	775 K€	351 K€
entretien du patrimoine dont sécurisation du parking et espaces extérieurs	297 K€	
réseau informatique des médiathèques	46 K€	15 K€
moyens des services et ENTRETIEN DU PATRIMOINE	1 417 K€	K€
matériels collecte et véhicules lourds	727 K€	
logiciels et matériels informatiques	201 K€	
véhicules légers	140 K€	
Entretien du patrimoine communautaire	349 K€	
Autres opérations communautaires	1 488 K€	
participation SYMEVAD	1 000 K€	
participation SMTAG	488 K€	

2- Globalement la charge de la dette est stable (+30 K€), l'évolution du REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE, est globalement couverte par la baisse des intérêts.



Le remboursement de la dette, compte tenu de la structure inhérente des remboursements d'emprunt combinée aux taux faibles (le taux moyen de la dette s'élève à 2,13%), est essentiellement constitué de remboursement en capital.

Budget primitif 2021 des 2 Budgets assainissement et eau potable: fonctionnement

A. Vision globale du budget assainissement

	2020	2021	évolution 2021/2020
Section de fonctionnement			
Recettes de gestion	9 317,1 K€	8 500,6 K€	-8,8%
Dépenses de gestion	2 125,1 K€	2 177,0 K€	2,4%
EPARGNE DE GESTION	7 192,1 K€	6 323,6 K€	-12%
Intérêts	646,0 K€	617,0 K€	-4,5%
EPARGNE BRUTE	6 546,1 K€	5 706,6 K€	-13%
Capital	2 325,0 K€	2 300,0 K€	-1,1%
EPARGNE NETTE	4 221,1 K€	3 406,6 K€	-19%

Les dépenses de fonctionnement correspondent plus particulièrement :

- aux charges foncières de nos installations (300 K€),
- aux conventions nous liant aux collectivités qui, compte tenu des réseaux existants transportent et traitent une partie des eaux usées et pluviales produites sur la CAHC. C'est notamment le cas de la station de Fouquières-lès-Lens (80% des habitants de Montigny-en-Gohelle, 50% de Rouvroy et 5% de Courrières sont concernés) (700 K€),
- aux taxes hydrauliques (200 K€),
- à la prise en charge des dépenses de personnel affectées sur cette compétence : **820 K€**.

Les crédits ouverts en 2021 sont ajustés selon les conventions et les besoins en entretien et réparation du patrimoine

Sur la base du réalisé, **les recettes de fonctionnement** ont été revues à la baisse.

	prévu bp 2020	réalisé	bp 2021
Participation raccordement	750,0 K€	235,9 K€	245,0 K€
part assainissement du prix de l'eau	8 300,0 K€	7 792,8 K€	8 000,0 K€

- Le prix de l'eau (part assainissement) n'est pas modifié à ce stade et reste fixé à **3,73 €**.

L'épargne nette reste largement positive mais diminue de 19%.

B. Vision globale du budget eau potable

	2020	2021	évolution 2021/2020
Section de fonctionnement			
Recettes de gestion	1 073,2 K€	1 129,2 K€	5,2%
Dépenses de gestion	792,1 K€	912,3 K€	15,2%
EPARGNE DE GESTION	281,1 K€	216,9 K€	-23%
Intérêts	28,8 K€	24,8 K€	-13,9%
EPARGNE BRUTE	252,3 K€	192,1 K€	-24%
Capital	100,0 K€	100,0 K€	
EPARGNE NETTE	152,3 K€	92,1 K€	-39%

Les dépenses de fonctionnement correspondent essentiellement :

- aux charges foncières de nos installations (**46 K€**) récupérées par ailleurs sur notre délégataire,
- aux travaux d'entretien ou de renouvellement sur les ouvrages réseaux, réservoirs, forages, non pris en charge par les contrats de DSP. Cette année une dépense exceptionnelle est consacrée au boisement de Quiéry-La-Motte: 146 K€,
- à des études (études phyto agricole - accompagnement des agriculteurs....) qui n'ont pu être menées l'an dernier : **240 K€** contre 120 K€ budgétés en 2020.

Les recettes sont ajustées sur la base du réalisé.

S'agissant des subventions attendues au titre des différentes études, la prévision tient compte des délais de paiement de nos partenaires.

Le prix de l'eau n'est pas modifié à ce stade et reste fixé à **1,16 €**.

	prévu bp 2020	réalisé	bp 2021
remboursements de frais	31,2 K€	73,5 K€	77,2 K€
part eau potable du prix de l'eau	990,0 K€	984,0 K€	1 000,0 K€
subventions	52,0 K€	239,7 K€	52,0 K€

En conséquence au regard de ces éléments, l'épargne nette est en diminution.

C. la section d'investissement des budgets Assainissement et Eau Potable : 14 M€ de dépenses d'équipement

Dans le cadre de l'actualisation du PPI sur la période 2021/206 identifié à ce stade à hauteur de 100 M€, le budget primitif prévoit plus particulièrement :

- **la poursuite des programmes structurants de nos réseaux :**
 - Avec un effort particulier sur le budget assainissement, dans le cadre de la mise en conformité des unités techniques (9,4 M€ sur les UT de Hénin-Courcelles et Carvin)
 - Sur l'eau potable : l'objectif premier est de maintenir les ouvrages en bon état en priorisant la qualité de l'eau potable. La programmation vise un taux de renouvellement du réseau de 1% par an (contre 0,22% constatés sur les 5 dernières années).

- La **gestion patrimoniale** qui concerne les travaux d'amélioration des ouvrages d'assainissement et d'eau potable communautaires non pris en charge par les contrats de DSP collecte et traitement (hors programmations existantes) (1 180 K€).

- La **création** de nouveaux ouvrages.

- L'analyse et les premières interventions sur les réseaux des cités des programmes **ERBM et ANRU**.

- **Les interventions sur les réseaux lors des travaux de réhabilitation des voiries des zones d'activités.**

- Les **programmes en accompagnement de voirie (PAV)** ajustés sur les programmes en cours. Les nouvelles programmations seront examinées dans le cadre du PPI 2021/2026 eau /assainissement.

principales dépenses	assainissement		eau Potable	
	montant dépenses	montant recettes	montant dépenses	montant recettes
TOTAL	9 145 K€	3 661 K€	3 659 K€	121 K€
PAS EST restructuration hydraulique	6 350 K€	556 K€		
Dont MOU Jaurès - Lamendin à Evin-Malmaison	1 950 K€	145 K€		
UT Courcelles	3 495 K€			
Leforest Kléber	905 K€			
PAS NORD	283 K€	534 K€		
(opérations ringeval et buqueux)				
OUVRAGES EAU			706 K€	
dont nouveaux forages Courrières			550 K€	
dont Hénin			130 K€	
PAV 12-14	152 K€	152 K€	7 K€	121 K€
PAV 15-17	299 K€	2 419 K€	71 K€	
mou	147 K€	1 721 K€	71 K€	
PAV 18-20	116 K€	K€	274 K€	
dont Leforest Beugnet			220 K€	
GESTION PATRIMONIALE	1 315 K€		685 K€	
dont Hénin beaumont Egalité/Laennec	1 220 K€		475 K€	
Leforest			155 K€	
REHABILITATION ZAEC	208 K€		31 K€	
ASSAINISST CITES MINIERES	423 K€		79 K€	
PEPS 2018			1 806 K€	
dont cité Bouvier Hénin-beaumont			865 K€	
dont Evin rue Basly			722 K€	
Dont Carvin rue Foch			100 K€	

➤ **Des structures de financements différenciées**

- Si globalement les dépenses d'investissement sont autofinancées à hauteur de 39%, le budget eau potable, dont l'épargne nette dégagée est plus restreinte, recourt plus à l'emprunt.

	assainissement	eau potable	total	%
droits à déduction tva	995 K€	515 K€	1 510 K€	11%
subventions et autres rembt	961 K€	169 K€	1 130 K€	8%
MOU	2 277 K€	K€	2 277 K€	16%
emprunt et avances remboursables	798 K€	2 840 K€	3 638 K€	26%
autofinancement	5 039 K€	410 K€	5 449 K€	39%

